

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le treizième (13^e) jour du mois de novembre 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Réjean Hébert, Jean-Guy Harvey, Gilles Harvey, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 04.

Rés # 17-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 17-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-11-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1705433 à C1705521, L1700045 à L1700049)	231 181,16 \$
- Salaires et rémunérations des élus	53 209,59 \$
- Frais de déplacement	760,16 \$

TOTAL **285 150,91 \$**

**Rés # 17-11-04 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU MAIRE SUPPLÉANT
JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2017**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat de monsieur Claude Poulin comme maire suppléant jusqu'au 4 décembre 2017 inclusivement.

c.c. Caisse Desjardins de l'Estuaire.

Rés # 17-11-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 217, abrogeant le règlement numéro 172, relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la présentation de l'avis de motion. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 17-11-06 APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR
L'OFFICE D'HABITATION (OH)**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, suite aux coûts excédentaires pour les frais de financement, un budget supplémentaire de 3 404 \$, pour l'année 2017, soumis par l'OH de Saint-Siméon.

La participation financière de la municipalité, correspondant à 10% du déficit, celle-ci sera donc de 340 \$.

Note DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus les états financiers comparatifs au 31 octobre 2017.

**Rés # 17-11-07 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 219,
MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT
N° 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE
ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement, portant le N° 219, modifiant l'article 5 de la section I, du règlement N° 216, en vue de statuer sur le montant d'aide financière à une entreprise du secteur privé.

Rés # 17-11-08 RATIFIER CONTRAT DE PAVAGE SUR LA RUE BERGERON

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à des *travaux de pavage pour le rapiéçage sur la rue Bergeron et au garage municipal*, soit de la part des entreprises "Jacques Dufour et Fils inc." et "Construction MP inc." ;

ATTENDU QUE l'entreprise "Jacques Dufour et fils inc." a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise "Jacques Dufour et fils inc.", relativement aux *travaux de pavage pour le rapiéçage sur la rue Bergeron et au garage municipal*, selon la proposition déposée le 13 octobre 2017, au prix de 20 205,38 \$ (taxes incluses), la quantité de bitume étant sujet à changement.

Rés # 17-11-09 DEMANDE À LA STQ D'ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Société des Traversiers du Québec (STQ) d'étudier la possibilité de procéder à l'installation d'une borne de recharge électrique à proximité du quai de Saint-Siméon.

Rés # 17-11-10 INSTALLATION DE DEUX (2) BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) seule soumission, relativement à *l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques*, soit de la part de "Les Entreprises d'Électricité Cap-à-l'Aigle inc.", au montant de 30 924,83 \$;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a analysé et validé ladite soumission ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à *l'installation de deux (2) bornes de recharge électriques* à "Les Entreprises d'Électricité Cap-à-l'Aigle inc.", au prix révisé de 28 855,28 \$ (taxes incluses), après avoir retiré « un (1) transformateur de type 3R 75 KVA 600 volts », jugé non essentiel par Hydro-Québec.

Rés # 17-11-11 SIGNATAIRE ENTENTES DE PARTENARIAT DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES AVEC LE MTMDET ET HYDRO-QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Martin Guérin, agent de développement, à signer les ententes de partenariat relatives au déploiement des bornes de recharge électriques avec le MTMDET et Hydro-Québec.

Rés # 17-11-12

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Rés # 17-11-13 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTES N° 2 et N° 3
POUR LES TRAVAUX À PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.* nous a soumis, une facture relative à la réfection du chemin de Port-au-Persil (Projet : 2017-01), pour les travaux réalisés en date du 6 novembre 2017;

ATTENDU QUE madame Sylvie Foster, directrice générale, a transmis ladite facture à notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, pour étude et recommandation de paiement;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de notre chargé de projet, M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant, aux paiements des montants ci-après :

- décompte N° 2 : 67 027,10 \$
- décompte N° 3 : 10 124,04 \$

à l'entreprise *Fernand Harvey & fils inc.*, pour les susdits travaux de réfection du chemin de Port-au-Persil.

La retenue de 10 % sera délivrée dès l'acceptation des travaux par M. Philippe Harvey, de la firme Harp Consultant.

**Rés # 17-11-14 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218,
PROLONGEANT LE PROGRAMME FINANCEMENT
INSTALLATIONS SANITAIRES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 218, prolongeant le programme de financement des installations sanitaires jusqu'à l'épuisement des fonds disponibles, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le montant de 575 000 \$ soit atteint.

**Rés # 17-11-15 ENTENTE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS AVEC LA
TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP—SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service relative à la collecte des déchets sur le quai de Saint-Siméon avec la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon, pour une période trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, au coût de 750,00 \$ par année. Une entente à cette fin sera signée par les deux (2) parties.

Rés # 17-11-16 RATIFIER LE CONTRAT AVEC PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat et la plantation d'arbres sur le route 138 Ouest*, soit de la part des entreprises "Pépinrière Charlevoix inc." et "BoJardins";

ATTENDU QUE l'entreprise "Pépinière Charlevoix inc." a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le contrat accordé à l'entreprise "Pépinière Charlevoix inc." relativement à *l'achat et la plantation d'arbres sur le route 138 Ouest*, selon la proposition déposée, au prix de 10 704,49 \$ (taxes incluses).

Rés # 17-11-17 RATIFIER NOTRE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT « NOS PAYSAGES SE RENCONTRENT »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre participation à l'événement « Nos paysages se rencontrent », organisé par l'Entente sur les paysages de la Capitale Nationale, qui s'est tenu le 26 octobre dernier, à l'Auberge de la Grange de l'Île à Saint-Pierre Île d'Orléans, et dont le coût d'inscription était de 80 \$ (plus taxes).

Rés # 17-11-18 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC MADAME MONIK GIGUÈRE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'engagement de Mme Monik Giguère, à titre contractuel pour la « conception et la réalisation de gestion d'événements », selon les mêmes conditions que celles de 2016-2017. Mme Giguère s'occupera aussi de la gestion aura aussi des sites « WEB » et « Facebook de notre municipalité. Le contrat est d'une durée d'un (1) an, au montant de 17 250 \$ débutera le 14 novembre 2017. Le paiement du contrat se fera en douze (12) versements mensuels égaux.

Note REDDITION DE COMPTE PROJET « COUR D'ÉCOLE »

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus la reddition de comptes relative au projet « d'embellissement de la cour d'école » au montant de 36 088,11 \$.

Rés # 17-11-19 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2017, se chiffrant en un surplus net de 44 502 \$. Le conseil municipal transmet une motion de félicitations aux employés.

**Rés # 17-11-20 ADDENDA AUX RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL
POUR 2018**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter les addendas suivant à la résolution N° 17-10-38, relative aux règlements du Camping municipal pour l'année 2018, soit :

28. Tous les paiements doivent être effectués avant le début du séjour. Les saisonniers et les clients au mois peuvent payer en plusieurs versements, au début de chaque mois.
29. Les frais de remisage devront être payés avant la fermeture du camping.

Rés # 17-11-21 ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE / BROYEUSE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat d'une déchiqueteuse / broyeuse*, soit de la part des entreprises "Outillage moteurs C.A inc." et "Lou-Tec" ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder *l'achat d'une déchiqueteuse / broyeuse* auprès de l'entreprise "Lou-Tec", au prix de 5 298 \$ (plus taxes). Cette somme sera prise à même l'aide financière accordée au projet « Jardins communautaires ».

Rés # 17-11-22 DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-------------|
| - Fondation Terry Fox, aide financière | 25,00 \$ |
| - Club Les Aventuriers de Charlevoix, publicité dans leur bottin | 125,00 \$ |
| - Comité des pompiers de Saint-Siméon, souper des Fêtes | 1 000,00 \$ |
| - OPP de l'École Marie-Victorin, commandite 2018 | 150,00 \$ |
| - La Virée Nordique de Charlevoix, plan de visibilité | 250,00 \$ |
| - Mouvement Action-Chômage, carte de membre corporatif | 50,00 \$ |
| - Regroupement La Marée, carte de membre corporatif | 25,00 \$ |
| - Fondation Carmel Roy, aide financière Fête de Noël | 100,00 \$ |
| - CIHO-FM Charlevoix, vœux des Fêtes | 175,00 \$ |

Rés # 17-11-23 PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT – QUÉBEC 2018

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter la candidature de *Mme Jeannita Gaudreault* dans le cadre de la 21^e édition des prix *Hommage bénévolat-Québec 2018* pour souligner son engagement bénévole exceptionnel.

Rés # 17-11-24 TABLE DE CONCERTATION AGRICOLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Gérald Bouchard comme représentant de notre municipalité au sein de la « Table de concertation agricole de la MRC de Charlevoix-Est ». M. Martin Guérin agira à titre de substitut.

Rés # 17-11-25 DEMANDE AU MTMDET DE PROLONGER LA ZONE DE LIMITE DE VITESSE DE « 50 KM / HEURE » SUR LA ROUTE 138

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'étudier à nouveau la possibilité de prolonger la zone de limite de vitesse de 50 km / heure sur la route 138, sur une distance d'environ un (1) kilomètre en direction de la Ville de La Malbaie.

CORRESPONDANCE :

- **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ)**
Demande de permis de restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles sans nudité (Dossier : 4 714 317).
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Demande de prolongation de délai pour le dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (rés. 17-10-15).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 37 et prend fin à 19 h 39.

Rés # 17-11-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 39.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale